



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

**Demandeur (société hélico) :**

Dénomination : base securite civile de grenoble

Tel : 06 09 86 04 89

Fax :

**Bénéficiaire :**

**base helicop securite civile**

Demande d'autorisation de survol						
OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. matériels (Nb rot.)	Transp. personnes (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
instruction	15 AU 17 JUN 2016	HUEZ ET GRENOBLE	HUEZ ET GRENOBLE			9 ROTATIONS

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires, transferts entre sites ...) :

Description aéronef : EC 145 SECURITE CIVILE  
Nom du pilote : BERJAT Bruno

A GRENOBLE LE 31/03/16

**Réponse du Directeur :**

**\* Autorisation accordée - N° 278/2016**

Conditions particulières :

\* **Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le siège) de tout report éventuel du survol autorisé**  
\* **Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le Compte Rendu du survol. Passé ce délais le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation**

A GAP , le : 15/06/2016

**Le Directeur par intérim,  
Thierry DURAND**

Copie pour information secteur de : OISANS

**Observations :**

Le secteur est en pleine période de mise bas des ongulés et d'élevage des jeunes rapaces, donc il faudrait vraiment éviter cette période ou au pire qu'ils restent très haut en altitude (au dessus de 2700 m) et faire les vols de liaisons bien dans l'axe des vallées (loin des parois). Eviter les déposes dans les refuges trop bas (Ok pour Promontoire, Selle, Pilatte, Aigle mais pas les autres)

A OISANS , le :

15/06/2016